

**SÉANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025 À 18h00  
SALLE DES FÊTES DE PENNE**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	33	37

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

**Présents :** M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguer, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaurs, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

**Pouvoirs :** M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguer.

**Absents et excusés :** M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière.

**D106-2025 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « CUISINE » – EXERCICE 2025**

**Sur proposition du Président,**

**Vu** le budget primitif 2025 adopté par délibération n° 45-2025 ;

**Vu** la nécessité d'ajuster la subvention d'équilibre versée au budget annexe « Cuisine » pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice ;

**Considérant** que la subvention d'équilibre initialement fixée à 33 000 € doit être augmentée de 6240€ afin de couvrir les besoins réels de fonctionnement ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE :**

- **D'AUGMENTER** la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe « Cuisine », laquelle est portée de 33 000 € à 39 240 € pour l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à l'inscription budgétaire correspondante ainsi qu'à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



Philippe Woillez

**Le Président,**



Bernard ANDRIEU